

# Guide du Client sur la Vie universelle Sun Life Pro



Ce guide vous donne une vue d'ensemble de la Vie universelle Sun Life Pro. Il présente les nombreuses caractéristiques du produit et ses avantages. Le guide sert de complément au contrat. Il ne fait pas partie du contrat.

<b>Avantages pour vous</b>	<b>4</b>
<b>Fonctionnement de votre contrat</b>	<b>5</b>
<b>Concevoir votre contrat</b>	<b>7</b>
<i>Choisir le montant de votre assurance-vie</i>	7
<b>Types de contrat</b>	<b>8</b>
<i>Sur une tête</i>	8
<i>Sur deux têtes payable au premier décès</i>	8
<i>Sur deux têtes payable au dernier décès</i>	8
<b>Options de capital-décès</b>	<b>9</b>
<b>Options de coût de l'assurance</b>	<b>11</b>
<b>Options de comptes de placement</b>	<b>12</b>
<b>Autres garanties facultatives</b>	<b>13</b>
<b>Souplesse de votre contrat</b>	
<b>Vie universelle Sun Life Pro</b>	<b>15</b>
<i>Accéder aux fonds dans votre contrat</i>	15
<i>Retraits</i>	15
<i>Avances sur contrat</i>	16
<i>Fin du contrat</i>	16
<i>Frais de rachat</i>	16
<b>Garanties à valeur ajoutée</b>	<b>17</b>
<i>Garantie Paiement anticipé au décès</i>	17
<i>Retraits du compte du contrat en cas d'invalidité</i>	17
<i>Prestation du vivant de la personne assurée</i>	17

# Vie universelle Sun Life Pro

*Conçue par vous, pour célébrer tout ce que vous accomplirez.*

La Vie universelle Sun Life Pro vous procure une assurance-vie permanente. Elle contribue à l'atteinte de vos objectifs personnels et à ceux liés à votre succession et à votre entreprise. Ce produit optimise la valeur pour les actionnaires et aide à combler les besoins de planification à long terme de votre entreprise. Si vous cherchez une protection personnelle, la Vie universelle Sun Life Pro peut aider à réduire l'incidence des impôts associés à un patrimoine en croissance. Vous pourrez ainsi transmettre de façon efficace vos actifs à vos bénéficiaires.

## **La Vie universelle Sun Life Pro peut vous aider à :**

- ✓ Répondre aux besoins de planification de votre entreprise.
- ✓ Optimiser la valeur pour les actionnaires.
- ✓ Protéger votre famille.
- ✓ Arrondir votre revenu de retraite.
- ✓ Maximiser la valeur de votre patrimoine pour vos bénéficiaires.

À vous de choisir! La Vie universelle Sun Life Pro peut vous aider à réaliser vos principaux objectifs de planification de la vie financière, aujourd'hui et demain.

## Avantages pour vous

**Solutions pour les propriétaires d'entreprise** – Si vous êtes propriétaire d'une société privée, celle-ci peut acheter un contrat d'assurance-vie universelle sur votre tête. La société est propriétaire et bénéficiaire du contrat et en paie les primes. Le contrat, en plus de fournir de la protection, permet d'accumuler une valeur de rachat dont la croissance bénéficie d'un traitement fiscal favorable. Vous maintenez l'accès à cette valeur grâce aux avances sur contrat que vous pouvez prendre.

**Choix** – La Vie universelle Sun Life Pro vous offre trois options de capital-décès et de coût de l'assurance. Elle prévoit aussi de nombreuses garanties facultatives. Vous pouvez l'adapter à vos besoins et à ceux de votre entreprise. Il est possible de la modifier. Ainsi, vous avez un contrat qui est fait pour vous, maintenant et dans l'avenir.

**Garanties** – Les risques, vous connaissez. Votre assurance-vie ne devrait pas en être un. Profitez de la stabilité que procurent le coût de l'assurance garanti et le taux d'intérêt minimum garanti du Compte diversifié Sun Life Pro offert avec ce produit.

**Accéder aux fonds dans votre contrat** – Votre entreprise et vous pouvez tirer profit de l'accès facile à l'argent accumulé dans votre contrat. Vous pouvez aussi utiliser votre contrat comme instrument d'épargne supplémentaire fiscalement avantageux. Prenez une avance sur votre contrat ou retirez une somme pour l'utiliser comme bon vous semble. Si vous devenez totalement invalide, vous pouvez retirer de l'argent sans payer d'impôt. C'est plus de sécurité au moment où vous en avez le plus besoin. La Vie universelle Sun Life Pro vous procure la tranquillité d'esprit, car vous aurez accès à des fonds supplémentaires, si vous en avez besoin et quand vous en avez besoin.

## Fonctionnement de votre contrat

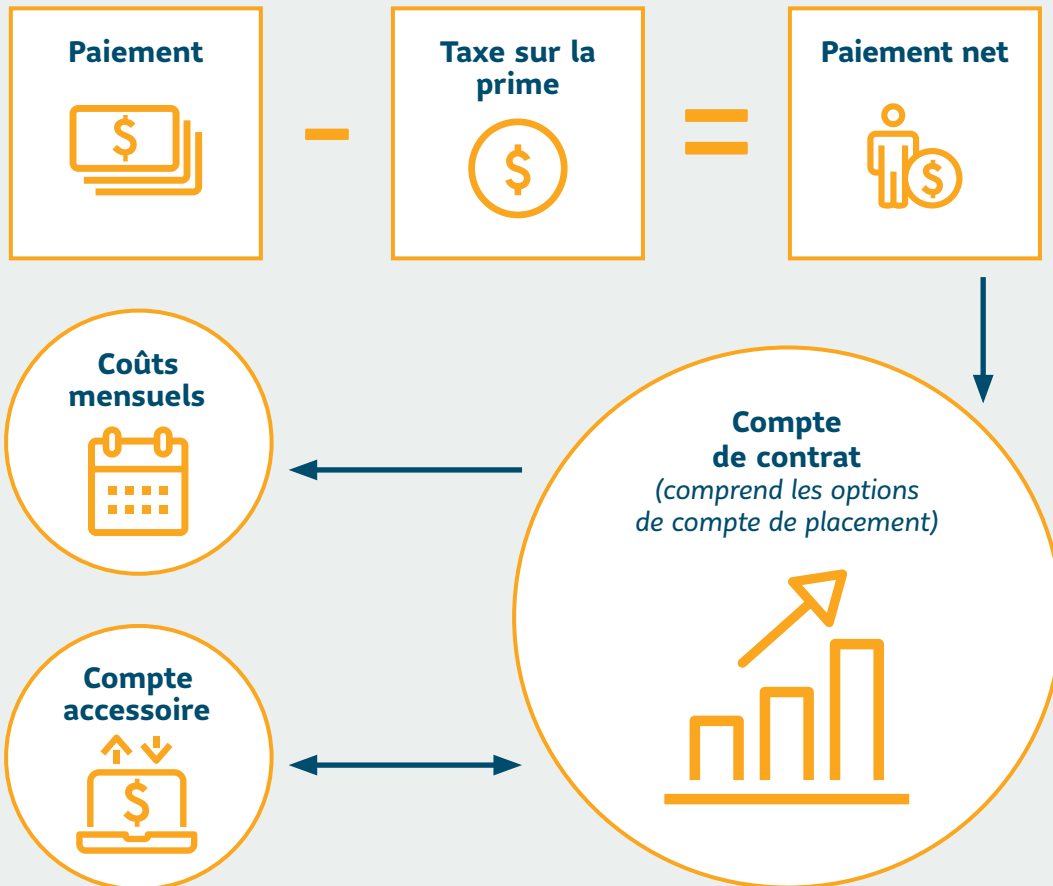
Lorsque nous recevons un paiement, nous retenons un montant correspondant à la taxe provinciale sur la prime. Le paiement net est ajouté au compte du contrat. Dès que le minimum est atteint, l'argent est affecté aux comptes de placement que vous avez choisis pour répondre à vos besoins d'épargne. Chaque mois, nous pouvons verser des intérêts aux comptes de placement que vous avez choisis. Un rendement positif se traduit par un taux d'intérêt positif et une augmentation de la valeur du compte du contrat.

Chaque mois, nous retirons de l'argent du compte du contrat pour payer le coût de l'assurance (CDA) du contrat. Le CDA comprend le coût lié à toute garantie facultative que vous avez ajoutée pour personnaliser votre contrat. Avec la Vie universelle Sun Life Pro, vous n'aurez jamais des rendements négatifs.

La Vie universelle Sun Life Pro bénéficie de l'exonération d'impôt. Cela vous permet d'épargner de façon fiscalement avantageuse, jusqu'à concurrence des plafonds fixés. Si l'argent dans votre contrat dépasse le plafond d'exonération, ou si vous nous payez plus que le maximum permis, nous transférons l'argent dans le compte accessoire. Ce compte ne fait pas partie du contrat Vie universelle Sun Life Pro. L'intérêt gagné est imposable. Dès que le plafond d'exonération le permet, nous transférons l'argent à votre contrat, moins la taxe sur la prime applicable.

Au décès de la personne assurée, le capital-décès peut être versé en franchise d'impôt au bénéficiaire désigné.





La Sun Life verse des intérêts basés sur les options de compte de placement choisies. Vous n'aurez jamais un taux d'intérêt négatif.

## Concevoir votre contrat

### **Choisir le montant de votre assurance-vie**

Avec la Vie universelle Sun Life Pro, vous pouvez établir le montant de votre assurance-vie en fonction de vos besoins actuels. Et vous pouvez l'augmenter ou le réduire selon l'évolution de vos besoins.

Le montant de la Vie universelle Sun Life Pro doit être d'au moins 100 000 \$. Il ne peut dépasser 15 000 000 \$.

Le maximum comprend les garanties d'assurance temporaire que vous ajoutez pour personnaliser votre contrat.

**Votre assurance peut évoluer avec votre entreprise.** En ajoutant la garantie Protection de l'entreprise (PDE) maintenant, vous pourrez demander une couverture additionnelle plus tard, si vous en avez besoin. Aucune preuve médicale ne sera requise.



## Types de contrat

Avec la Vie universelle Sun Life Pro, vous pouvez aussi choisir le type de contrat qui répond à vos besoins de protection.

### **Sur une tête**

- Ce type de contrat assure une personne. Il verse un capital-décès libre d'impôt au décès de la personne assurée.

### **Sur deux têtes payable au premier décès**

- Ce type de contrat assure deux personnes. Il verse un capital-décès libre d'impôt au premier décès à survenir chez les personnes assurées. Il comprend aussi la garantie Assurance de survivant. Cette garantie permet à la personne assurée survivante de demander un nouveau contrat. Elle doit le faire dans les 90 jours suivant le premier décès. Aucune preuve d'assurabilité n'est requise.
- Vous êtes propriétaire d'une petite entreprise? Ce type de contrat pourrait être tout indiqué pour vous. Il fournira au partenaire survivant l'argent dont il pourrait avoir besoin pour acheter la part du partenaire décédé.

### **Sur deux têtes payable au dernier décès**

- **Coût de l'assurance jusqu'au premier décès** – Ce type de contrat assure deux personnes. Il verse un capital-décès libre d'impôt au dernier décès à survenir chez les personnes assurées. Au premier décès, nous cessons de déduire le CDA de l'assurance de base.
- **Coût de l'assurance jusqu'au second décès** – Ce type de contrat assure deux personnes. Il verse un capital-décès libre d'impôt au dernier décès à survenir chez les personnes assurées. Les coûts pour ce contrat sont payables jusqu'à la première des dates suivantes : le dernier décès à survenir chez les personnes assurées, leur âge commun de 100 ans ou la fin de la période de paiement du CDA.

Vous souhaitez créer un patrimoine ou optimiser sa valeur pour vos bénéficiaires? Ces types de contrat vous aideront à le faire.

Les dons de bienfaisance sont importants pour vous? Ces types de contrat sont un moyen efficace de **laisser de l'argent à un organisme de bienfaisance de votre choix ou à votre alma mater.**



# Options de capital-décès

Vous avez trois options de capital-décès pour votre contrat Vie universelle Sun Life Pro. Votre conseiller peut vous aider à choisir celle qui vous convient maintenant. Si votre situation change, vous pourriez être en mesure de modifier l'option choisie — vous donnant la souplesse d'adapter votre contrat à votre vie.

## Montant d'assurance plus compte du contrat

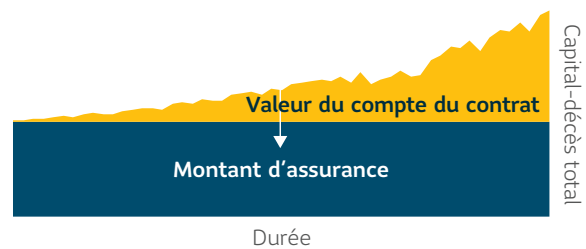
### Caractéristique

- Votre capital-décès peut augmenter à mesure que la valeur du compte du contrat augmente.

### Solution

- Procure un capital-décès qui peut suivre l'évolution des besoins de votre entreprise.

### Fonctionnement



## Montant d'assurance uniforme

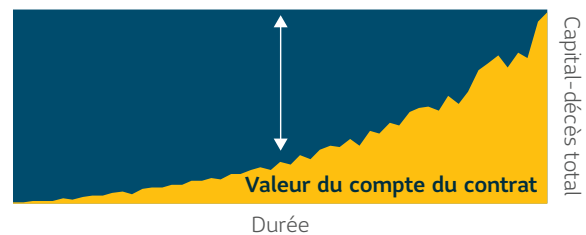
### Caractéristique

- Votre capital-décès reste le même pour la vie.
- C'est l'option de capital-décès la plus économique.

### Solution

- Si le besoin de protection de votre entreprise est fixe, cette option pourrait vous convenir.

### Fonctionnement



## Montant d'assurance uniforme plus coût de base rajusté (CBR)

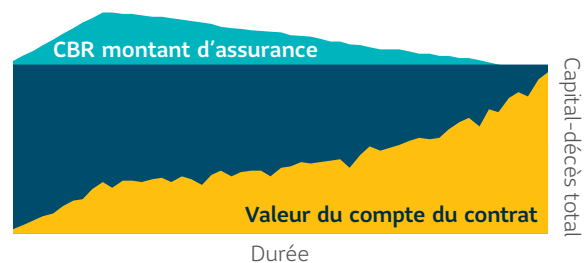
### Caractéristique

- Le capital-décès est toujours égal au montant de l'assurance de base plus le coût de base rajusté du contrat.

### Solution

- Cette option a été conçue pour les propriétaires d'entreprise qui veulent maximiser les crédits au compte de dividendes en capital.

### Fonctionnement



L'option de capital-décès que vous choisissez pour la Vie universelle Sun Life Pro jette les bases de votre contrat personnalisé. Le capital-décès payable sera toujours égal à l'option que vous avez choisie, moins les avances sur contrat, les retraits en espèces ou les dettes le cas échéant. S'il y a un solde dans le compte accessoire au décès de la personne assurée, nous le versons au bénéficiaire.

**Le capital-décès libre d'impôt** peut produire un crédit au compte de dividendes en capital de votre entreprise. Ainsi, une partie ou la totalité du produit de l'assurance peut être utilisée pour verser des dividendes en capital non imposables.

# Options de coût de l'assurance

Votre contrat Vie universelle Sun Life Pro offre un choix de trois structures de coût de l'assurance (CDA). Chacun prévoit une structure différente conçue pour répondre à vos besoins.

Le CDA de votre contrat est établi en fonction de l'âge de la personne assurée, son état de santé, son usage du tabac, son sexe et le montant d'assurance que vous choisissez. L'âge que nous utilisons pour calculer votre CDA est fonction de l'âge pour l'assurance. Il s'agit de l'âge de la personne assurée le plus proche de son anniversaire de naissance. Par exemple, si la personne assurée a 40 ans et sept mois, elle a 41 ans pour l'assurance.

## **Structures de coût de l'assurance**

### **Temporaire renouvelable annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans (TRA jusqu'à 85 ans)**

#### **Solution**

- Réduit au minimum vos coûts dans les premières années.
- Permet de verser une plus grande partie de vos paiements au compte du contrat. Ainsi, vous avez plus d'occasions de créer des intérêts composés fiscalement avantageux.
- Permet de mettre plus d'argent dans votre contrat.
- Peut être modifié en CDA uniforme pour la vie si votre situation change.

#### **Fonctionnement**

- Comme il est basé sur l'âge de la personne assurée, le CDA augmente chaque année au fur et à mesure qu'elle vieillit.
- Les taux du montant d'assurance initial sont fixés pour la vie. Ils sont payables jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée. C'est garanti.

### **Temporaire renouvelable annuellement jusqu'à l'âge de 100 ans (TRA jusqu'à 100 ans)**

#### **Solution**

- Comporte les coûts les plus bas dans les premières années.
- Permet de verser une plus grande partie de vos paiements au compte du contrat. Ainsi, vous avez plus d'occasions de créer des intérêts composés fiscalement avantageux.
- Permet de mettre plus d'argent dans votre contrat.
- Peut être modifié en CDA uniforme pour la vie si votre situation change.

#### **Fonctionnement**

- Comme il est basé sur l'âge de la personne assurée, le CDA augmente chaque année au fur et à mesure qu'elle vieillit.
- Les taux du montant d'assurance initial sont fixés pour la vie à l'établissement du contrat. Ils sont payables jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée. C'est garanti.

### **Uniforme pour la vie (CDA uniforme)**

#### **Solution**

- Plus chère au début que les options de TRA jusqu'à 85 ans et jusqu'à 100 ans. Peut avoir un coût moins élevé sur toute la durée du contrat.
- Selon l'option de capital-décès que vous choisissez, peut limiter ce que vous pouvez ajouter au contrat dans les dernières années.

#### **Fonctionnement**

- Les taux sont basés sur l'âge de la personne assurée à l'établissement du contrat. Ils demeurent uniformes pour la vie.
- Les taux sont garantis. Ils sont payables jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée.

## Options de comptes de placement

Vos choix de comptes de placement pour le contrat Vie universelle Sun Life Pro jouent un rôle important dans l'atteinte de vos objectifs de placement.

Voici les types d'options de compte de placement offertes :

- **Compte à intérêt quotidien (CIQ)** – Comparable à un compte d'épargne; intérêts calculés et portés au compte chaque jour. Offert aussi pour le compte accessoire.
- **Compte à intérêt garanti 10 ans (CIG)** – Aide à répondre à vos besoins à long terme.
- **Compte diversifié Sun Life Pro (CDSL Pro)** – Donne accès à : un compte de portefeuille à rendement nivelé géré par la Sun Life; un taux d'intérêt minimum garanti de 2 %; un portefeuille diversifié composé de placements privés à revenu fixe, d'obligations, de créances hypothécaires, de biens immobiliers et d'actions.


Le taux de rendement du CDSL Pro ne sera jamais inférieur à 2 %. C'est garanti. Le compte offre un **potentiel de rendement plus élevé** basé sur le rendement moyen de divers placements. Il s'agit notamment de placements privés à revenu fixe, de biens immobiliers, d'obligations, de créances hypothécaires et d'actions. Les variations de la valeur marchande sont incluses sur une période plus longue **Cela contribue à réduire l'imprévisibilité ou la volatilité globale.**

## Autres garanties facultatives

Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. La Vie universelle Sun Life Pro vous offre un grand choix de garanties facultatives. Quels que soient vos projets, vous serez prêt.

- **Garantie Assurance temporaire (AT)** – Vos besoins d'assurance-vie peuvent varier au fur et à mesure que votre situation familiale ou professionnelle évolue. Pour suivre cette évolution, ajoutez une assurance temporaire. Plusieurs durées sont offertes : 10 ans, 10 ans avec garantie Protection-renouvellement, 15 ans, 20 ans ou 30 ans. Elles sont toutes renouvelables et transformables en une assurance permanente.
- **Garantie Assurance temporaire d'enfant (ATE)** – Vous permet d'offrir à vos enfants une petite assurance temporaire pour les aider à démarrer du bon pied. Lorsqu'ils auront entre 18 et 25 ans, vous pourrez l'augmenter. Le montant de la nouvelle assurance peut aller jusqu'à 10 fois celui de l'ATE d'origine. Aucune preuve médicale de leur assurabilité ne sera requise.
- **Garantie d'assurabilité (GA)** – Cette garantie aide à procurer la tranquillité d'esprit. Peu importe ce que vous réserve l'avenir, vous pourrez acheter plus d'assurance-vie tous les trois ans ou lors de certains changements familiaux. Aucune preuve médicale d'assurabilité ne sera requise.
- **Garantie Décès accidentel (DA)** – Vous permet d'augmenter, à moindres frais, le capital-décès payable si la personne assurée décède des suites d'un accident.
- **Garanties Exonération en cas d'invalidité du propriétaire/Exonération en cas de décès du propriétaire (EP-DI)** – Et si le propriétaire du contrat n'est pas la personne assurée? Ces garanties couvrent les coûts de la protection d'assurance advenant son décès ou son invalidité. Nous cesserons alors de déduire le coût de l'assurance mensuel.
- **Garantie Exonération en cas d'invalidité totale (EIT)** – Cette garantie sert à maintenir votre assurance-vie en vigueur si la personne assurée ne peut pas travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure qui la rend totalement invalide. Nous cesserons alors de déduire le coût de l'assurance mensuel.
- **Garantie Protection de l'entreprise (PDE)** – Si vous êtes propriétaire d'entreprise, cette garantie peut être toute indiquée pour vous. À chaque anniversaire du contrat, vous pourrez souscrire plus d'assurance, jusqu'aux maximums prévus. Aucune preuve médicale d'assurabilité ne sera requise. L'assurance pourra croître en même temps que votre entreprise.





Si votre état de santé ou votre assurabilité change entre le moment où vous demandez l'assurance et celui où vous recevez votre contrat, il est possible que nous exigions des preuves d'assurabilité. Si vous payez votre contrat lorsque vous demandez l'assurance, vous pourriez bénéficier d'une protection temporaire immédiate, en vertu d'une note de couverture, pendant que nous traitons la demande. Les dispositions, conditions et exclusions de cette assurance temporaire sont indiquées dans la note de couverture. On y explique également quand et dans quelles circonstances l'assurance prend fin.

Si vous ne payez pas au moment de demander l'assurance et que vous ne bénéficiez pas de l'assurance en vertu d'une note de couverture, votre protection entrera en vigueur seulement lorsque toutes les conditions suivantes auront été remplies :

- votre contrat vous sera livré;
- vous aurez versé le premier paiement;
- vous nous aurez fourni, s'il y a lieu, les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé entre le moment où vous avez demandé l'assurance et la livraison du contrat.

# Souplesse de votre contrat Vie universelle Sun Life Pro

## **Accéder aux fonds dans votre contrat**

La Vie universelle Sun Life Pro vous offre beaucoup de souplesse pour accéder à la valeur de rachat de votre contrat. La valeur de rachat est ce que vous recevez si vous mettez fin à votre contrat. Elle comprend les valeurs de votre contrat, moins, s'il y a lieu, le montant des frais de rachat, le montant des avances et tout rajustement selon la valeur marchande applicable. Les frais de rachat figurent à la page 16. Vous pouvez accéder à cette valeur de rachat en faisant des retraits ou des avances sur contrat. Ou, si vous n'avez plus besoin de l'assurance que vous offre la Vie universelle Sun Life Pro, vous pouvez y mettre fin et recevoir la valeur de rachat.

## **Retraits**

Vous pouvez faire un retrait de votre contrat, si vous avez accumulé assez de valeur de rachat. Il faut retirer au moins 250 \$. Voici les conditions à remplir :

- Des frais de rachat s'appliquent les trois premières années. Si la valeur de rachat se trouve réduite à zéro après déduction de ces frais, vous ne pourrez pas retirer de l'argent.
- S'il y a de l'argent dans votre compte accessoire, vous devez puiser d'abord dans ce compte.
- Si l'option de capital-décès que vous avez choisie est Montant d'assurance uniforme ou Montant d'assurance uniforme plus coût de base rajusté, les retraits réduiront le montant de l'assurance de base. En outre, si vous avez choisi la deuxième option, votre capital-décès passera automatiquement à Montant d'assurance uniforme dès que vous aurez effectué un retrait.
- Les retraits de votre contrat peuvent être imposables.

### Avances sur contrat

Vous pouvez demander une avance sur votre contrat, si vous avez accumulé assez d'argent dans votre contrat. Le taux d'intérêt facturé est le taux en vigueur au moment où vous demandez l'avance. À chaque anniversaire du contrat, nous rajustons le taux en fonction des taux alors en cours. Vous pouvez rembourser une avance en tout temps. Si vous ne la remboursez pas, le montant de l'avance non remboursée sera déduit du capital-décès payable. Le montant minimum que vous pouvez prendre est de 250 \$. L'avance peut être imposable.

### Fin du contrat

Si vos besoins changent et que vous ne voulez plus l'assurance, vous pouvez mettre fin à votre contrat. Vous recevrez sa valeur de rachat totale. Demandez à votre conseiller quelles sont les répercussions fiscales.

### Frais de rachat

Si vous mettez fin à votre contrat ou réduisez le capital-décès au cours des trois premières années, des frais de rachat s'appliqueront. Les frais de rachat pour votre contrat sont fondés sur un paiement cible. Celui-ci est établi en fonction du taux de CDA uniforme pour votre contrat, quelle que soit l'option de CDA choisie. Voici les frais de rachat :

Durée du contrat (en années)	Pourcentage du paiement cible pour les frais de rachat
1	100 %
2	50 %
3	0 %



## Garanties à valeur ajoutée

Les garanties suivantes sont incluses dans votre contrat Vie universelle Sun Life Pro. Rien à payer. C'est encore plus de souplesse et de sécurité.

### Garantie Paiement anticipé au décès

Si le contrat est une assurance sur deux têtes payable au dernier décès, cette garantie permet au survivant d'accéder, en franchise d'impôt, à la valeur du compte du contrat. Au premier décès, le survivant peut, par exemple, puiser dans le compte du contrat pour combler certains besoins financiers. Le capital-décès réduit sera quand même versé aux bénéficiaires au second décès.

### Retraits du compte du contrat en cas d'invalidité

Vous pouvez faire un retrait du compte du contrat chaque fois qu'une personne assurée devient invalide ou subit une blessure, selon la définition donnée dans le contrat. Ainsi, vous avez accès à de l'argent quand vous en avez le plus besoin.

### Prestation du vivant de la personne assurée

Cette prestation est offerte pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle ne fait pas partie de votre contrat. Nous pouvons, à notre discrétion, l'approuver dans certaines circonstances. Si la personne assurée souffre d'une maladie terminale et que son espérance de vie est de moins de 24 mois, nous verserons une somme correspondant à 50 % du montant de l'assurance. Le maximum versé est de 250 000 \$. Comme vous pouvez l'utiliser selon vos besoins, la prestation vous offre plus de sécurité. La prestation du vivant de la personne assurée est offerte pour des raisons humanitaires. Elle est assujettie aux dispositions du programme de prestation du vivant de la personne assurée en vigueur au moment de la demande.

Si vous choisissez l'assurance sur deux têtes payable au dernier décès avec CDA jusqu'au premier décès, la garantie Paiement anticipé au décès fonctionnera particulièrement bien. Elle verse un **paiement libre d'impôt du compte du contrat**. Cela n'affecte pas le capital nominal d'origine. **De plus, l'assurance du survivant est entièrement libérée.**



# Vie universelle Sun Life Pro

*Conçue par vous, pour célébrer tout ce que vous accomplirez.*

La Vie universelle Sun Life Pro vous offre les caractéristiques et les avantages nécessaires pour établir un contrat d'assurance-vie qui répond à vos besoins d'aujourd'hui et de demain. Mais vous n'avez pas à le concevoir seul. Votre conseiller est là pour vous aider à bien choisir la combinaison de protection et d'épargne qu'il vous faut, maintenant et dans l'avenir.

Demandez à votre conseiller de vous parler de la Sun Life dès aujourd'hui!  
Pour plus de renseignements, visitez le site [sunlife.ca](https://www.sunlife.ca) ou composez le **1-877-786-5433**.



La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur pour ces produits et est membre du groupe Sun Life.  
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2019. 820-4921-09-19